



INTERCO 65/32

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUE DE PRESSE

CREATION DES NOUVEAUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) DANS LES HAUTES-PYRENEES

A compter du 1^{er} janvier 2017 le département comptera 9 nouvelles communautés de communes au lieu de 30 actuellement.

La fusion de ces EPCI est un sujet qui est au cœur des préoccupations de la CFDT.

En effet, le syndicat CFDT INTERCO 65/32 porte une attention particulière aux questions liées au devenir des agents titulaires et contractuels.

Pour la CFDT, ces changements doivent s'accompagner par un réel Dialogue Social de proximité pour construire une nouvelle action publique dans les territoires, pour les citoyens, le service public et tous les agents.

La CFDT et ses représentants, sont vigilants sur la mise en œuvre de cette réforme (loi NOTRe) notamment sur les conditions de travail, la qualité de vie au travail des agents et la qualité du service public.

La mise en place des nouveaux EPCI nécessite de s'interroger, à la fois au moment de la fusion mais également lors de l'harmonisation réalisée ultérieurement au sein de chaque nouvelle collectivité, sur entre autre les différents points suivants :

- Les postes budgétaires
- Le temps de travail
- La rémunération
- Le Dialogue Social et le fonctionnement des Organismes Consultatifs (CAP, CT, CHSCT)
- La santé et la sécurité au travail
- La participation de l'employeur à la Protection Sociale Complémentaire
- La réorganisation des services
- L'Encadrement
- Lien avec les acteurs publics locaux

Pour la CFDT, permettre l'amélioration des relations sociales, des relations de travail et des conditions de travail dans les futures collectivités, c'est permettre de rendre un meilleur service au public.

Nous serons attentifs et vigilants dans les mois qui viennent sur l'évolution de ces fusions : des transferts de compétences et donc de personnel qui peuvent s'échelonner jusqu'en 2020, générant des inquiétudes pour les agents concernés.

Nous allons à la rencontre des agents impactés par ces fusions d'intercommunalités et nous continuons à faire de l'information de proximité pour informer régulièrement les agents sur la mise en place de ces nouveaux EPCI car pour la CFDT il est important que les agents soient associés et puissent donner leur point de vue.

CFDT INTERCO 65/32

Bourse du Travail – Place des Droits de l'Homme – 65000 TARBES

05 62 37 83 31 / 06 83 56 27 51

interco65@interco.cfdt.fr